

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2011

Présents : BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
	Aimé SOUMET	à	Jean-Louis VALIANI
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Yves TOURAINE, Dolores CABELLO, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE.

RAPPORT N°111220-23-CUL

SPECTACLE VIVANT : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BARETOUS

Mme JAUBERT-BATAILLE indique que depuis 2007, une convention a été signée avec la Communauté de Communes de la vallée de Barétous afin de permettre aux enfants des écoles maternelles et primaires de pouvoir assister à des spectacles organisés par le Spectacle Vivant. Il convient de renouveler cette convention.

Pour la saison 2011-2012, les frais à la charge de la Communauté de Communes de la vallée de Barétous devraient s'élever à 6 982.00 € répartis comme suit 2 327.33 € pour l'année 2011, 4 654.67 € pour l'année 2012 ; le transport et la billetterie étant réglés directement.

Pour mémoire, le même type de convention a été signé avec les Communautés de Communes des vallées d'Ossau et d'Aspe (séance du 15.11.2011) ; une réflexion globale sera engagée à ce sujet dans le courant de l'année.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes de la vallée de Barétous.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT